

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.90.169

5 juin 1990

DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

- | |
|--|
| 1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>SUEDE</u> |
| 2. Organisme responsable: Commission électrotechnique suédoise |
| 3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres: |
| 4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): Ex SH 85.16 |
| 5. Intitulé: Projet de norme suédoise concernant la sûreté des appareils électro-ménagers et analogues (SS 433 07 85, 14 pages) |
| 6. Teneur: La Commission électrotechnique suédoise a diffusé, pour enquête publique, le projet de norme correspondant à la norme EMLG-TUB et contenant des prescriptions particulières relatives aux éléments chauffants pour matelas à eau. Le projet de norme a été communiqué au Comité technique 61 de la CEI. |
| 7. Objectif et justification: Sécurité des personnes et des biens |
| 8. Documents pertinents: |
| 9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: A déterminer ultérieurement |
| 10. Date limite pour la présentation des observations: 20 juillet 1990 |
| 11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: |